

Saint-Étienne, le 25/11/2025

Décision DDG 25/023

Avenant N°1 à la Convention opérationnelle entre Saint-Etienne-Métropole et l'EPORA, portant sur le territoire de la Commune d'Unieux (42C031 –Site APERAM)

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de conventions de veille et de stratégie foncière, des conventions opérationnelles et des conventions d'études à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la convention opérationnelle approuvée le 12 octobre 2016 par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et signée le 27 décembre 2016,
- VU l'avenant n° 01, approuvé par délibération n°19/085 du Conseil d'administration de l'EPORA en date du 11 octobre 2019 et signé le 02 décembre 2019 ;
- VU l'avenant présenté,
- VU l'avis favorable n°383-2025, rendu par le Contrôleur Général, en date du 27/11/2025;
- Je soussignée, Florence HILAIRE, Directrice Générale, approuve l'avenant N°1 à la Convention opérationnelle entre Saint-Etienne Métropole et l'EPORA dont l'objet est la mise en place de versement d'une avance au 31 décembre 2025 au plus tard par Saint-Etienne-Métropole
- Les éléments essentiels de l'avenant de cette convention seront présentés à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE 4/12/2025
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

**Pour la Préfète de la région
Auvergne-Rhône-Alpes et du
département du Rhône, par
délégation, la Secrétaire Générale
Adjointe pour les affaires régionales**

Signé par :
Claire HÉBERT
52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT